

ᐱᕐᑏᐸᓪᓴᓂᓄᓇ ᐸᕐᑏᐸᓪᓴᓂᓄᓇ / Rapport annuel / Annual Report



2014-2015

ᑲᑎᐱᑦ ᐱᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᐃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᐱᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᐃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
Rapport annuel
Annual Report

ᐃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ3

Table des matières 27

Table of Contents 51

©2015 ከበልፊ ላይ በፍጥነት ለሚሰሩ ከበረከት

©2015 Kativik Environmental Advisory Committee

◁ ⊂ ⊃ ⊆ ⊇ ⊈ ⊉ ⊊ ⊋ ⊌ ⊍ ⊎ ⊏ ⊐ ⊑ ⊒ ⊓ ⊔ ⊕ ⊖ ⊗ ⊘ ⊙ ⊚ ⊛ ⊜ ⊝ ⊞ ⊡ ⊢ ⊣ ⊤ ⊥ ⊦ ⊧ ⊨ ⊩ ⊪ ⊫ ⊬ ⊭ ⊮ ⊯ ⊰ ⊱ ⊲ ⊳ ⊴ ⊵ ⊶ ⊷ ⊸ ⊹ ⊺ ⊻ ⊼ ⊽ ⊾ ⊿ ⊺ ⊻ ⊼ ⊽ ⊾ ⊿

[illegible]

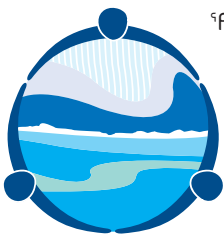
ኖሎኔልፍ ስሜንባህ ለሥራላቸው ለግልጽ.....	21
ኖሎኔልፍ ለፍርድቤት ለሰነድ.....	21
ኖሎኔልፍ ለሰነድ ለሥራላቸው ለግልጽ.....	21
ከሥራላቸው ለሥራላቸው ለግልጽ.....	21
ከሥራላቸው ለሥራላቸው ለግልጽ.....	21
ከሥራላቸው ለሥራላቸው ለግልጽ.....	21
ከሥራላቸው ለሥራላቸው ለግልጽ.....	21
ከሥራላቸው ለሥራላቸው ለግልጽ.....	22
ከሥራላቸው ለሥራላቸው ለግልጽ.....	22
ከሥራላቸው ለሥራላቸው ለግልጽ.....	22
ከሥራላቸው ለሥራላቸው ለግልጽ.....	23

$\partial^c \subset \partial^\circ$ $U \rightarrow J \times \mathbb{R}$

◁^c ⊂ C⁰ ∩ C^c ▷⁰ ⊂ Δ^{cc} ∩ Δ^c

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

$\Delta^c \subset {}^\infty J \Delta^{\epsilon} \cap L \nabla^{\epsilon b}$ $e \rightarrow \tau^b d C^{\infty} L$

[illegible]

၁၄၆၈၀၀

[illegible][illegible][illegible]

Λατρεϊκή εκδήλωση:

- [illegible]

[illegible][illegible]

[illegible][illegible]

49666666

[illegible]

$\Delta^{\circ}L\downarrow$ $\Delta^{\circ}L\leftarrow$

[illegible]

bṇ^al̥ḥ^c ṇ^jḡḥḥ^c bṇ^a m^e-c-ī^c bē^rl̥^am^c

[illegible][illegible]

ጊዮላ ሳይኔር ሥራናጥበብና ምርጫ ሚኒስቴር 1999 ምስ 2009 ምስ. ከሚኒስቴር ሥራናጥበብና ምርጫ ሚኒስቴር ልዩ ልዩ ምርጫ ሚኒስቴር ምስ 2003 ምስ 2009 ምስ ልዩ ልዩ ምርጫ ሚኒስቴር ምስ 2001 ምስ 2009 ምስ. ጊዮላ ከሚኒስቴር ሥራናጥበብና ምርጫ ሚኒስቴር ልዩ ልዩ ምርጫ ሚኒስቴር ምስ 2009 ምስ 2012 ምስ. ስለዚህም ምርጫ ሚኒስቴር ልዩ ልዩ ምርጫ ሚኒስቴር ምስ 2009 ምስ 2012 ምስ. ስለዚህም ምርጫ ሚኒስቴር ልዩ ልዩ ምርጫ ሚኒስቴር ምስ 2009 ምስ 2012 ምስ. ስለዚህም ምርጫ ሚኒስቴር ልዩ ልዩ ምርጫ ሚኒስቴር ምስ 2009 ምስ 2012 ምስ.

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

12

[illegible][illegible]

^cb₀Δ₀^cσ₀▷^cb^cC▷Λ◊^c 2014-2015Γ

$$b \cap {}^{\circ} \circ L \sigma \Delta \dot{\sigma}^c$$
[illegible]

140ፖሮፍርጌ ቤጥጥራጭ	141ፖሮፍርጌ ቤጥጥራጭ	142ፖሮፍርጌ ቤጥጥራጭ	143ፖሮፍርጌ ቤጥጥራጭ
<u>ድረገጽ</u>			
፳ 8,-10, 2014	፳፻፲፱ 1-2, 2014	፳፻፲፱ 19-21, 2014	፳፻፲፱ 25-26, 2015
<u>ድረገጽ</u>			
፳፻፲፱	፳፻፲፱	፳፻፲፱	፳፻፲፱
<u>በፖሊስ ምርመራ</u>			
ቤጥጥራጭ 2	ቤጥጥራጭ 3	ቤጥጥራጭ 2	ቤጥጥራጭ 2
ድረገጽ፡፡	ድረገጽ፡፡	ድረገጽ፡፡	ድረገጽ፡፡
፳፻፲፱፡፡ 3	፳፻፲፱፡፡ 3	፳፻፲፱፡፡ 3	፳፻፲፱፡፡ 3
፳፻፲፱፡፡ 2	፳፻፲፱፡፡ 2	፳፻፲፱፡፡ 3	፳፻፲፱፡፡ 3
<u>፳፻፲፱ ምርመራ</u>			
፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 2	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 2	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 2
፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3
፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 2	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 2	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3
<u>፳፻፲፱ ምርመራ</u>			
፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 2	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 2	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 2
፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3
፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 2	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 2	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3	፳፻፲፱ ምርመራ፡፡ 3

ፈረድ ምርጫ ቤብ ልዩ ሰርዲያን ልረገጥላቸው በሚችሉበት ሁኔታ ይታዘዛል።
ለዚህም መሠረት የሚገኝ የሰርዲያን ልረገጥላቸው ምርጫ 9, 19 ሐምሌ 25, 7 9 ሐምሌ
ዓ.ም 19, 2014, ሐምሌ 8 2015 ለጥቅም 6, 2015 ነው።

[illegible]
$${}^{\circ}\text{b}_{\text{L}}\text{C}\triangleright\text{N}\text{J}^{\circ} \quad \text{b}\Delta\text{C}\text{N}\text{U}^{\circ}$$
[illegible][illegible]





Table des matières

Liste des sigles	29
Mot du président.....	30
Logo	32
Mandat	32
Composition.....	33
Président	33
Vice-présidente	33
Membres nommés par l'ARK.....	33
Membres nommés par le gouvernement du Québec.....	34
Membres nommés par le gouvernement du Canada	34
Ressources humaines du CCEK.....	35
Secrétaire exécutif	35
Analyste en environnement.....	35
Plan d'action quinquennal 2015-2020	36
Activités réalisées 2014–2015	40
Réunions	40
Communications.....	40
Site Web.....	40
Chronique dans <i>Makivik Magazine</i>	40
Secteurs d'activité	41
Évaluation environnementale au Nunavik	41
Développement de la filière uranifère au Québec	41
Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ.....	41
Groupe de travail sur la participation du public – MDDELCC	42
Sensibilisation et information à l'égard des processus d'évaluation environnementale	42
Évaluation des impacts sociaux des projets de développement.....	42
Secteur minier	42
Activités minières sur les terres de la catégorie I et les terres adjacentes	42
Loi modifiant la Loi sur les mines.....	43
Projet minier Hopes Advance	43
Projet minier Nunavik Nickel.....	43
Nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik.....	43
Colloque sur le développement minier	44
Plan Nord	44
Aménagement et occupation du territoire	44
Camps de pourvoirie abandonnés	44

Matières résiduelles et dangereuses.....	44
Plan de gestion des matières résiduelles.....	44
Responsabilité élargie des producteurs.....	44
Recyclage des canettes d'aluminium.....	45
Sacs de plastique jetables	45
Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada.....	45
Eau potable	45
Parcs et aires protégées au Nunavik	45
États financiers	46

Liste des sigles

AADNC	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
ACEE	Agence canadienne d'évaluation environnementale
ARK	Administration régionale Kativik
ARTIN	Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CBJNQ.....	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCEK	Comité consultatif de l'environnement Kativik
COFEX-Nord.....	Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social
CQEK.....	Commission de la qualité de l'environnement Kativik
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN.....	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
OMHK.....	Office municipal d'habitation Kativik

Mot du président

C'est avec plaisir et fierté que nous vous présentons le bilan annuel des activités du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). À la lecture de ce rapport, vous serez à même de constater que les défis environnementaux ne manquent pas au nord du 55^e parallèle et que cette année pourrait bien passer pour l'une des plus intenses depuis les débuts de nos travaux en 1980. Divers enjeux ont, une fois de plus, fait l'objet de nos discussions en 2014-2015. Toutefois, un sujet a retenu notre attention et nos ressources de manière plus particulière cette année.

En effet, en mars 2014, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat d'enquête et d'audiences publiques concernant la filière uranifère au Québec. Pour les territoires nordiques, le ministre du MDDELCC a demandé au BAPE de travailler en collaboration avec les comités consultatifs en place, dont le CCEK. Ce mandat a donc débuté en mai 2014 et devrait se conclure prochainement avec le dépôt du rapport final au ministre.

Pour le CCEK, cette démarche de consultation publique d'envergure a représenté des efforts considérables, et c'est dans la mesure de nos ressources que nous avons pu, de concert avec la Commission du BAPE, tenir cinq audiences dans le territoire du Nunavik.

Malgré l'ampleur du dossier sur la filière uranifère, le CCEK s'est pleinement acquitté de ses autres obligations et plusieurs sujets ont retenu son attention au cours de cette année. Ainsi, il a pu approfondir sa connaissance et sa compréhension de la nouvelle mouture de la Loi sur les mines finalement approuvée après plusieurs tentatives de modifications du gouvernement. Cependant, force est de constater que plusieurs articles ne sont toujours pas en vigueur et qu'un recul sur certains aspects de la Loi semble se dessiner à l'horizon.

Le développement minier est demeuré un sujet de premier plan lors nos discussions et une source de préoccupations. Bien qu'au fait des nombreuses activités d'exploration et d'exploitation minières sur le territoire, le CCEK s'est surtout penché sur le projet minier Hopes Advance situé à proximité de la communauté inuite d'Aupaluk. Outre les aspects environnementaux de ce mégaprojet de mine de fer, ce sont les impacts sociaux d'un tel projet qui ont accaparé nos échanges. Les trois processus d'évaluation auxquels le projet est soumis n'ont pas réussi à rassurer la communauté quant aux impacts de ce projet. De plus, les incertitudes entourant la réalisation de ce projet majeur ne font qu'exacerber la situation. Le CCEK s'interroge d'ailleurs sur le poids dans l'évaluation des impacts sociaux de tels projets réalisés à proximité de petites communautés nordiques et entend entamer une démarche d'analyse en ce sens dès l'an prochain.

D'autre part, de bonnes nouvelles sont venues du côté de la protection et la conservation du territoire, dont celle de la protection de la rivière Kovik et de son bassin versant. Les démarches entreprises de longue haleine ont porté fruit pour la reconnaissance de cet écosystème exceptionnel et le CCEK est fier d'y avoir apporté sa contribution si modeste soit-elle.

Toujours en ce qui a trait aux travaux du CCEK prévus pour 2014-2015, nous avons suivi des dossiers préoccupants tels que la restauration des sites d'exploration minière abandonnés et ceux de la ligne Mid-Canada, la gestion des matières résiduelles, l'eau potable et l'application de divers processus d'évaluation environnementale.

En terminant, j'aimerais remercier les membres de la confiance qu'ils m'ont accordée au cours de ce mandat. Toutefois, il s'agit d'un travail d'équipe où tout un chacun a mis l'épaule à la roue généreusement. L'excellente dynamique de notre Comité en fait d'ailleurs écho. Je tiens cependant à souligner cette année le travail, le professionnalisme et le dévouement de M^{me} Betsy Palliser, de M. Michael Barrett et de M^{me} Sylvie Létourneau et leur apport considérable à la démarche de consultation sur l'uranium.

D'autre part, M. Joseph Annahatak, M^{me} Caroline Girard, puis M^{me} France Roussel ont été nommés comme nouveaux membres au sein du Comité. Nous leur souhaitons tous la bienvenue. Je désire souligner également l'excellent travail réalisé encore cette année par notre secrétaire exécutif et nos analystes en environnement. L'ampleur de la tâche accomplie cette année est remarquable.

En terminant, je remercie tous les membres de leur généreuse collaboration qui a permis un travail de qualité au bénéfice de l'environnement et du milieu social au nord du 55^e parallèle et de leurs communautés.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Abel', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le président,
Claude Abel

Logo



Le logo du CCEK illustre en son centre un paysage abstrait représentant certains éléments de l'environnement (la terre, l'océan et le ciel), sources des traditions du peuple inuit. Dans la partie supérieure du cercle, des ondulations suggèrent la présence d'aurores boréales, symbole irréfutable du Nord. La ligne blanche horizontale qui traverse le logo en son centre représente la neige et la glace. Cette imagerie est entourée par trois formes humaines qui tendent leurs bras pour se donner la main. Chacune des formes symbolise une des trois entités composant le CCEK : l'ARK, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Ces formes humaines mettent en valeur les efforts de tous pour la protection de l'environnement au Nunavik et illustrent l'aspect social des travaux du CCEK. Le bleu évoque le climat arctique du territoire d'application des travaux du CCEK. Les teintes de bleu et le blanc du logo du CCEK rappellent aussi celles du logo de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), entente marquante dans l'histoire du Nunavik et en vertu de laquelle le CCEK a été créé.

Mandat

Le CCEK a été créé en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ, laquelle a été signée en 1975 par les peuples inuits et cris, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie-James et Hydro-Québec. Le chapitre 23 traite de l'environnement et du développement futur au nord du 55^e parallèle.

Régi tant par la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) que par la Loi sur le règlement de revendications des autochtones de la Baie-James et du Nord québécois (LC 1976-1979, c. 32), le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'ARK et des villages nordiques.

Le CCEK a pour mandat de surveiller, par l'échange de points de vue, d'opinions et de renseignements, l'application et l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ.

Ses fonctions principales sont :

- de conseiller les gouvernements et les autorités locales sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres;
- d'étudier et de recommander des modifications aux lois, règlements, politiques, programmes et procédures administratives concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres;
- d'étudier les mécanismes et les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, et de faire des recommandations.

Le CCEK peut aussi fournir une assistance technique aux villages nordiques et à l'ARK.

Toutes les décisions et les recommandations du CCEK sont communiquées aux gouvernements du Québec et du Canada ainsi qu'aux administrations régionale et locales concernées afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

Composition

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres nommés à parts égales par l'Administration régionale Kativik (ARK), le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada et remplacés en tout temps à la discrétion de la partie responsable de leur nomination. Chaque membre a une voix, sous réserve des énoncés à l'article 23.5.4 de la CBJNQ, lesquels déterminent le type de participation en fonction des questions de compétence exclusivement provinciale, de compétence exclusivement fédérale ou de compétence mixte. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par des membres de différentes parties conformément à l'article 23.5.5 de la CBJNQ.

Claude Abel, nommé par le gouvernement du Canada, a occupé la présidence, alors que Sylvie Létourneau, nommée par le gouvernement du Québec, a occupé la vice-présidence à compter du 1^{er} avril 2014. En mai 2014, Joseph Annahatak a été nommé par l'ARK pour remplacer Adamie Qalingo, qui avait démissionné en 2013. En juillet 2014, Caroline Girard a été nommée par le gouvernement du Canada pour remplacer Thessa Girard-Bourgoin, qui est présentement en congé. Toutefois, France Roussel a remplacé M^{me} Girard en février 2015. Voici une présentation des membres du CCEK :

Président



Claude Abel. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en géologie, M. Abel a été, de 1995 à 2008, agent de projets communautaires aux Programmes intégrés sur les écosystèmes et la mobilisation du public d'Environnement Canada. Il occupe maintenant le poste d'analyste en évaluations environnementales au sein de la Direction des activités de protection de l'environnement. Il a aussi été employé du Service météorologique du Canada et a ainsi travaillé et résidé pendant quatre ans dans plusieurs villages du Nunavik. Il a été nommé membre du CCEK par le gouvernement du Canada en 1997.

Vice-présidente



Sylvie Létourneau. Biologiste de formation, M^{me} Létourneau détient un certificat en coopération internationale ainsi qu'une maîtrise en sciences de l'environnement. Elle possède plusieurs expériences de travail au Canada et à l'étranger. Elle a travaillé pendant plusieurs années pour le MDDELCC où elle occupe maintenant un poste au sein de la Direction générale de l'écologie et de la conservation. Elle a été nommée membre du CCEK par le gouvernement du Québec en 2006.

Membres nommés par l'ARK



Michael Barrett. Directeur associé du Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs de l'ARK, M. Barrett joue depuis 35 ans un rôle actif au Nunavik. Il compte parmi ses réalisations la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la mise en œuvre de dispositions de la CBJNQ relatives à l'environnement ainsi que la réalisation de divers programmes de protection de l'environnement. Titulaire d'un baccalauréat avec honneur en anthropologie, M. Barrett a été membre du CCEK de sa création à 1990, puis de 1999 à aujourd'hui. Il réside à Kuujuaq.



Betsy Palliser a été nommée membre du CCEK par l'ARK en février 2013. Elle travaille actuellement à l'ARK à titre de conseillère en recherche inuite et collabore avec ArcticNet, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et le Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik. M^{me} Palliser parle couramment l'inuktitut, l'anglais et le français. Elle réside à Puvirnituq.



Joseph Annahatak a été maire de la communauté inuite de Kangirsuk de 1999 à 2009. Il a aussi été membre de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik de 2003 à 2009 et membre du Comité administratif de l'ARK de 2001 à 2009. Joseph a occupé le poste de vice-président de l'ARK de 2009 à 2012. Il est présentement secrétaire-trésorier du village nordique de Kangirsuk et passe son précieux temps libre à ses lieux de pêche préférés.

Membres nommées par le gouvernement du Québec



Paule Halley. Docteure en droit, avocate et professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, M^{me} Halley est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement. Elle est membre du CCEK depuis 1999.



Julie Samson. Détentrice d'un baccalauréat en génie forestier et d'une maîtrise en écologie et pédologie forestières de l'Université Laval, M^{me} Samson est, depuis août 2011, coordonnatrice aux consultations autochtones pour la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du MDDELCC. Auparavant, elle a travaillé plusieurs années au Centre de recherche en biologie forestière de l'Université Laval, à titre de professionnelle de recherche, puis de 2002 à 2011 au Secteur Forêt du ministère des Ressources naturelles, à diverses fonctions principalement liées aux affaires autochtones. Elle a été nommée membre du CCEK en mars 2013.

Membres nommés par le gouvernement du Canada



Thessa Girard-Bourgoin. Détentrice de diplômes d'études supérieures de l'Université d'Ottawa en histoire ainsi qu'en développement international, M^{me} Girard-Bourgoin a travaillé au sein de différents secteurs d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Elle est présentement responsable de la mise en œuvre de traités avec les Inuits tels que la CBJNQ et l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN). Elle a été nommée membre du CCEK en octobre 2011 et est présentement en congé.



Line Choinière. Titulaire d'une maîtrise en biologie de l'Université Laval, ses travaux de recherche ont été réalisés dans l'Arctique canadien. M^{me} Choinière a commencé sa carrière en tant que travailleuse autonome puis a œuvré au sein de la coopérative du Bureau d'écologie appliquée pendant plusieurs années où elle a réalisé différents mandats touchant notamment la faune et l'agriculture. Elle a poursuivi sa carrière à Pêches et Océans Canada où elle a occupé plusieurs fonctions. Elle agit maintenant à titre de coordonnatrice pour la liaison avec les clients et les partenariats. Elle a été nommée membre du CCEK en août 2013.



Caroline Girard. Titulaire d'un diplôme de l'Université d'Ottawa en science économique et science politique, M^{me} Girard a travaillé pendant un certain nombre d'années à Pêches et Océans Canada dans la gestion des programmes autochtones et la mise en œuvre de traités. À AADNC, M^{me} Girard était chargée de la mise en œuvre de traités, incluant la CBJNQ, l'ARTIN et l'Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou. Elle a été nommée membre du CCEK en juillet 2014 pour remplacer temporairement un autre membre.



France Roussel. Détentrice de diplômes d'études supérieures de l'Université du Québec en Outaouais en administration, ainsi qu'en relations industrielles et en ressources humaines, M^{me} Roussel a travaillé au sein de divers secteurs d'AADNC. Elle est responsable du financement et de la mise en œuvre de traités avec les Inuits et les Cris tels que la CBJNQ, l'ARTIN et l'Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou. Elle a été nommée membre du CCEK en février 2015 pour remplacer temporairement un autre membre.

Ressources humaines du CCEK

Secrétaire exécutif

Le secrétaire exécutif est le principal employé du CCEK. Il veille à la gestion du secrétariat situé à Kuujuaq. Il est responsable du registre des décisions et des documents officiels du CCEK; de la préparation des réunions et de leur suivi; de la rédaction de la correspondance officielle, des mémoires, des avis, du rapport annuel, de même que des procès-verbaux des réunions; de la comptabilité quotidienne; de la vigie des politiques gouvernementales et des dispositions législatives ou réglementaires qui relèvent du mandat du CCEK; de l'assistance technique au président et aux membres dans la réalisation des tâches qui leur incombent; du maintien des relations étroites ainsi que de l'échange d'information pertinente pour des dossiers conjoints entre les membres du CCEK et divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. En se tenant informé des événements touchant l'environnement et le milieu social et en maintenant des contacts étroits avec les résidents de la région, le secrétaire exécutif permet au CCEK de jouer un plus grand rôle dans les divers dossiers régionaux et favorise la représentation de ce dernier lors des réunions, des ateliers et des conférences qui ont lieu au Nunavik.

En 2014-2015, ce poste a été occupé par :

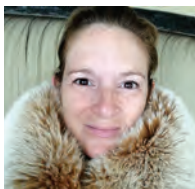


Benjamin Patenaude. Détenteur d'un baccalauréat de l'Université McGill ainsi que d'une maîtrise en anthropologie de l'Université de Montréal, M. Patenaude a travaillé comme consultant pour l'Institut culturel Avataq et Parcs Nunavik avant de rejoindre le CCEK en mars 2013.

Analyste en environnement

En tant qu'employé du CCEK, l'analyste en environnement est chargé de l'examen des sujets prioritaires du Comité dans le domaine de l'environnement. L'analyste examine, plus spécifiquement, les politiques, les dispositions législatives ou réglementaires ainsi que la mise en œuvre de mesures environnementales ayant des répercussions sur le Nunavik. Il contribue au développement des relations étroites entre les membres du CCEK et divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Il participe aux réunions, aux ateliers et aux conférences pertinentes au mandat du CCEK. Il fournit également de l'assistance technique au président, aux membres et au secrétaire exécutif dans la réalisation des tâches qui leur incombent.

En 2014-2015, ce poste a été occupé par :



Nancy Dea. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en études environnementales, M^{me} Dea a occupé le poste de secrétaire exécutive du CCEK d'octobre 2005 à janvier 2009 et aussi de juillet à décembre 2011. Elle agit à titre de consultante en environnement et œuvre principalement à la réhabilitation de sites contaminés pour l'ARK. Elle travaille comme analyste en environnement à temps partiel du CCEK depuis 2012.



Stéphanie Benoit. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en économie et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de Sherbrooke, M^{me} Benoit a travaillé comme professeure au Cégep de Sherbrooke avant d'entrer au service du CCEK en septembre 2009 à titre de secrétaire exécutive. Elle a quitté ce poste à la fin de mars 2013 afin de poursuivre des études supérieures en gestion de l'environnement. Elle travaille comme analyste en environnement à temps partiel du CCEK depuis 2013.

Plan d'action quinquennal 2015-2020

Contexte

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et est régi par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et la Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois (S.C. 1976-1979, c. 32). Il est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik auprès des gouvernements responsables (CBJNQ, al. 23.5.24 et 23.5.25). Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'Administration régionale Kativik et des villages nordiques.

Mandat du CCEK

Agir à titre d'organisme consultatif auprès des gouvernements responsables en ce qui concerne, d'une part, les lois et les règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social et, d'autre part, l'application et l'administration durégime.

Faire des recommandations à l'égard des lois, des règlements et autres mesures appropriées relatives à la protection de l'environnement et du milieu social.

Étudier les mécanismes et les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieusocial.

Examiner les questions d'importance majeure relatives à la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres.

Servir de lien avec la population du Nunavik et aider l'administration régionale et les municipalités en formulant des avis et en leur offrant de l'aide technique.

Plan d'action quinquennal 2015-2020

Le plan d'action quinquennal du CCEK vise à établir des orientations et des objectifs à court et à moyen termes pour la réalisation du mandat que les signataires de la CBJNQ lui ont confié. En ciblant des actions qui répondent aux enjeux prioritaires en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik, le CCEK veille à ce que soient respectés les intentions et les engagements des parties à la CBJNQ. Par son plan d'action quinquennal, le CCEK entend aussi poursuivre et ce, selon les exigences du contexte politique donné et les ressources dont il dispose, les actions qui témoignent de ses préoccupations liées notamment au développement durable, au maintien de la biodiversité, aux changements climatiques et à la qualité de vie des résidents du Nunavik.

Orientations	Objectifs	Actions
I – Le CCEK accorde une importance de premier plan aux questions environnementales et sociales spécifiques aux évaluations environnementales, au développement minier et à la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Sans s’y restreindre, il agit au regard de ces questions selon une approche globale, préventive et proactive.	1) Favoriser la transparence et la bonification des processus d’évaluation environnementale et d’examen applicables au Nunavik, soit les processus qui ont trait aux répercussions sur l’environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ, celui de la Loi canadienne sur l’évaluation environnementale et celui de l’Accord sur les revendications territoriales des Inuits.	– Promouvoir et soutenir l’amélioration de la participation des Inuits aux processus d’évaluation environnementale, dont ceux du chapitre 23
		– Contribuer aux démarches visant la révision appropriée des annexes I et II du chapitre 23 de la CBJNQ.
		– Examiner les chevauchements des processus d’évaluation environnementale et d’examen applicables au Nunavik et identifier les solutions permettant d’en atténuer les conséquences négatives sur populations inuites.
		– Promouvoir auprès des instances visées, la considération adéquate des enjeux sociaux dans les processus d’évaluation environnementale et d’examen applicables au Nunavik.
		– Mener auprès des groupes concernés des campagnes de sensibilisation sur les processus d’évaluation environnementale au Nunavik.
	2) Surveiller et intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers de développement minier du Nunavik afin que les droits des Inuits et des Naskapis soient respectés et que la protection de l’environnement et du milieu social soit assurée de façon durable.	– Contribuer à la clarification des règles entourant l’exploration minière au Nunavik afin d’en minimiser les impacts sur l’environnement et le milieu social.
		– Documenter les impacts du développement minier au Nunavik et produire au besoin des avis ou des recommandations aux parties.
		– Participer à l’élaboration d’outils pour mieux informer les Inuits des activités minières sur le territoire.
	3) Soutenir les instances locales et régionales dans le dossier de la gestion des matières résiduelles et les matières résiduelles dangereuses.	– Soutenir et promouvoir la réalisation de projets environnementaux issus du plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik.
		– Intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables, afin d’assurer l’application des lois et des règlements.

Orientations	Objectifs	Actions
II – Le CCEK considère l'application des régimes prévus à la CBJNQ de manière large et inclusive, ce qui l'amène à traiter avec vigilance les sujets sensibles pour la population du Nunavik, dont : – l'aménagement et occupation du territoire; – les changements climatiques; – l'eau potable; – la biodiversité; – les parcs et les aires protégées.	1) Porter une attention soutenue aux principaux enjeux susceptibles d'affecter la qualité de vie des habitants du Nunavik, dans les communautés et sur le territoire.	– Veiller au suivi de l'avancement des activités relativement à ces enjeux.
		– Inviter aux réunions du CCEK des spécialistes et des représentants des instances locales et régionales du Nunavik, de même que des gouvernements.
	2) Favoriser une meilleure prise en compte des besoins de la population du Nunavik en matière environnementale et sociale.	– Identifier les besoins prioritaires des instances administratives locales et régionales.
		– Soutenir la réalisation dans la région de projets environnementaux particuliers et collaborer avec d'autres organismes à cet effet.

III – Le CCEK exerce son mandat tout en privilégiant la collaboration afin de renforcer son réseau de communication, améliorer sa visibilité et accroître son influence.	1) Identifier et consolider les moyens pour mieux faire connaître le CCEK et son mandat auprès des habitants du Nord, des instances administratives locales et régionales du Nunavik ainsi que des instances gouvernementales.	– Assurer la présence du CCEK et favoriser sa participation aux événements portant sur les enjeux environnementaux et sociaux au Nunavik.
	2) Renforcer le partage de renseignements.	– Mieux identifier les partenaires reliés aux questions prioritaires et développer les relations professionnelles afférentes.
		– Soutenir les instances administratives du Nunavik pour que des informations adéquates et bien adaptées soient véhiculées auprès de la population.
		– Souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et ainsi encourager les organismes publics et privés, ainsi que les particuliers à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik.

Budget prévisionnel du CCEK pour la période 2015-2020

Budget annuel : 1^{er} avril au 31 mars (2015-2020)¹

Personnel, fonctionnement et dépenses administratives (\$)

Salaire du secrétaire exécutif (temps plein incluant les avantages)	62 400
Cotisations au REER (part de l'employeur pour le secrétaire exécutif)	3 300
Voyages annuels (secrétaire exécutif)	7 500
Logement (secrétaire exécutif)	36 000
Analyste en environnement (temps partiel)	38 000
Cotisations au REER (part de l'employeur pour l'analyste en environnement)	2 200
Déductions à la source du gouvernement	14 000
Frais de comptabilité	13 000
Honoraires et consultations (sous-traitance et frais de déplacement d'un consultant)	25 000
Poste et fret aérien	1 000
Location d'un bureau (incluant le local et le soutien de l'ARK)	18 100
Assurance	3 100
Télécommunications (conférences téléphoniques et vidéoconférences)	3 000
Publicité et promotion (conception du site Web, préparation de ressources documentaires, etc.)	10 000
Fournitures de bureau (papeterie, matériel informatique, etc.)	2 000
Total partiel	238 600

Réunions (\$)

Frais de déplacement et d'hébergement	
Secrétaire exécutif	15 000
Analyste en environnement	12 000
Membres du CCEK (nommés par l'ARK : 3 membres x 4 réunions)	33 000
Membres du COFEX-Nord (nommés par l'ARK : 2 membres x 3 réunions)	8 000
Frais de réunion (matériel audiovisuel, location de salles de réunion, etc.)	5 000
Total partiel	73 000

Autres (\$)

Rapport annuel (conception, impression et distribution)	8 500
Traduction (rapport annuel, procès-verbaux des réunions, lettres, rapport, avis)	26 000
Frais bancaires	800
Total partiel	35 300
Total annuel	346 900

¹ Les sommes indiquées dans le présent budget prévisionnel sont calculées à partir des chiffres estimés pour l'exercice 2014-2015 et les engagements actuels du CCEK.

Activités réalisées en 2014-2015

Réunions

Conformément à la CBJNQ, le CCEK doit tenir au moins quatre réunions annuellement. Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, les réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits présentés dans le tableau suivant :

140 ^e réunion	141 ^e réunion	142 ^e réunion	143 ^e réunion
<u>Dates</u>			
8, 9 et 10 juillet 2014	1 ^{er} et 2 octobre 2014	19, 20 et 21 novembre 2014	25 et 26 mars 2015
<u>Lieux</u>			
Akulivik	Québec	Kuujuaq	Wendake
<u>Parties et présence des membres</u>			
ARK : 2	ARK : 3	ARK : 2	ARK : 2
Québec: 3	Québec: 3	Québec: 3	Québec: 3
Canada: 2	Canada: 2	Canada: 3	Canada: 3
<u>Invités</u>			
R. Gaudreau, MERN C. Pinard, ARK		V. Gilbert, ARK S. Jonas, ARK J. Lacroix, CQEK	

En plus de ces réunions, le sous-comité du CCEK travaillant sur le développement de la filière uranifère au Nunavik a tenu des conférences téléphoniques les 9, 19 et 25 avril, le 9 mai et le 19 juin 2014 ainsi que le 8 janvier et le 6 février 2015.

Communications

Site Web

Le site Web du CCEK est accessible en français, en anglais et en inuktitut à l'adresse suivante : www.keac-ccek.ca. Divers documents y sont publiés tels que les rapports annuels, les procès-verbaux, les mémoires et les avis produits par le CCEK. De plus, des renseignements à l'égard du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik y sont disponibles.

Considérant l'augmentation progressive de la fréquentation du site Web, le CCEK a entrepris en 2012 des démarches afin d'améliorer la convivialité et l'apparence générale du site. En 2014-2015, le sous-comité chargé de ce dossier a tenu quelques conférences téléphoniques pour discuter du plan et du contenu du site. Le contenu du site fait présentement l'objet d'une révision.

Chronique dans *Makivik Magazine*

En 2014-2015, le CCEK a poursuivi la production de ses chroniques environnementales dans la rubrique « Coin vert » du *Makivik Magazine*, afin de sensibiliser davantage la population du Nunavik aux diverses questions et initiatives environnementales ainsi qu'aux bonnes pratiques en la matière. Les projets d'articles approuvés ont donc porté sur le programme de nettoyage des réservoirs d'eau des logements sociaux du Nunavik lancé par l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) en 2013 (numéro du printemps 2014), le cours de formation pilote sur l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux (numéro de l'été 2014) et les déversements de matières dangereuses (numéro de l'automne 2014). Un article soulignant les initiatives environnementales des communautés du Nunavik paraîtra dans le numéro du printemps 2015.

Secteurs d'activité

Évaluation environnementale au Nunavik

Développement de la filière uranifère au Québec

Le 3 mars 2014, le ministre du MDDELCC a confié au BAPE un mandat d'enquête et d'audiences publiques concernant la filière uranifère au Québec. Pour les territoires nordiques, le ministre a demandé au BAPE de travailler en collaboration avec les comités consultatifs en place, dont le CCEK, afin de respecter les dispositions de la CBJNQ. Le BAPE et le CCEK se sont alors entendus pour créer chacun leur propre commission ou sous-comité afin de réaliser conjointement ce mandat sur le territoire du Nunavik. Le mandat a donc débuté en mai 2014 et était presque terminé à la fin de mars 2015, le rapport devant être déposé sous peu auprès du ministre. Le rapport présentera en détail la plupart des activités réalisées par le CCEK au cours de ce mandat. Essentiellement, les consultations ont eu lieu en trois phases :

La première phase des consultations publiques pour le Nunavik a eu lieu les 12 et 13 juin 2014 à Kuujuaq en présence de représentants d'organismes régionaux et locaux de Kangiqsualujuaq, de Kuujuaq et de Kawawachikamach. Cette première phase visait à préparer la population du Nunavik aux consultations à venir dans la région.

En septembre 2014, une partie de la deuxième phase des consultations a eu lieu à Québec et incluait des présentations par des spécialistes sur des questions soulevées lors de la première phase. L'autre partie a eu lieu à Kangiqsualujuaq et consistait en un atelier d'information dirigé principalement par le sous-comité du CCEK. Quelques spécialistes étaient présents pour répondre aux questions et aux commentaires soulevés par les membres de l'auditoire.

Enfin, la troisième phase des consultations a eu lieu en novembre et en décembre 2014. Au Nunavik, des séances publiques ont eu lieu dans les communautés de Kawawachikamach, de Kuujuaq et de Kangiqsualujuaq. Les membres des communautés ont encore une fois eu l'occasion d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations. De plus, tous les Autochtones du Québec ont eu l'occasion de faire des présentations lors d'une journée de consultation tenue à Montréal.

Ces travaux ont représenté des efforts considérables non seulement de la part des membres du sous-comité du CCEK, mais aussi de tous les membres réguliers et employés. De plus, la disparité entre les ressources du BAPE et celles du CCEK a été mise en relief lors de cette démarche de consultation. En fait, c'est en grande partie grâce au financement additionnel reçu d'AADNC que le sous-comité du CCEK a pu tenir des audiences publiques au Nunavik, participer aux audiences de Québec et de Montréal, faire traduire plusieurs documents en inuktitut et participer à la rédaction du rapport final pour le territoire situé au nord du 55^e parallèle. La participation du CCEK à ces travaux a été essentielle à la bonne marche du processus de consultations publiques au Nunavik puisque le BAPE n'intervient pas au nord lors de l'analyse des projets de développement et que la population ne connaissait pas cet organisme et ses façons de faire.

Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ

En 2009, le CCEK avait entamé les démarches nécessaires afin de lancer la révision du chapitre 23 de la CBJNQ et de ses annexes qui prévoient un processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Il avait alors transmis aux parties concernées (ARK, Société Makivik, administrateurs provincial et fédéral) son avis intitulé *Renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik*. Cet avis formule trois recommandations principales : mettre à jour le contenu des annexes I et II qui déterminent respectivement les catégories de projets obligatoirement assujettis au processus ou qui en sont soustraits; réviser le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et actualiser le processus afin de moderniser les étapes d'information et de participation du public; réviser le régime en profondeur pour y introduire l'évaluation environnementale stratégique.

En 2014-2015, les membres du CCEK ont continué d'assurer le suivi de leurs recommandations. Ils ont notamment réitéré que la révision des annexes constituait un enjeu important pour le Nunavik. La CBJNQ prévoit en effet un mécanisme périodique de mise à jour et de modification des annexes moyennant le consentement mutuel des parties (articles 23.3.12 et 23.3.13). La Loi sur la qualité de l'environnement, qui reprend les dispositions du chapitre 23 de

la CBJNQ, prévoit aussi la révision des annexes (article 153). Le CCEK croit que la révision des annexes I et II devrait être une priorité pour toutes les parties concernées. En janvier 2014 et mars 2015, un groupe de travail composé de représentants du MDDELCC, de l'ARK et de la Société Makivik ont tenu des réunions à cet effet.

Groupe de travail sur la participation du public – MDDELCC

L'amélioration du processus de participation du public, la transparence et l'accès à l'information constituent des priorités pour le CCEK qui l'avait clairement indiqué en 2009 dans son avis intitulé *Renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik*. En 2010, l'administrateur provincial a créé un groupe de travail composé de quelques membres du CCEK, ainsi que des représentants de l'ARK, de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) et du MDDELCC. Pour le CCEK, il est important que les pistes d'action pour moderniser les façons de faire définies en 2012 par le groupe de travail soient mises œuvre rapidement. Au printemps 2014, le CCEK a relancé le MDDELCC afin qu'une nouvelle rencontre du groupe de travail ait lieu pour donner suite aux propositions formulées. À l'hiver 2015, la CQEK a lancé un nouveau site Internet qui répond en partie aux demandes du CCEK. Lors de la 142^e réunion du CCEK, le nouveau site Internet a été présenté aux membres par le secrétaire exécutif de la CQEK. Le site comprend notamment un registre des projets incluant leurs descriptions, les études d'impact et les renseignements sur l'état d'avancement de l'examen des projets. Le CCEK souhaite poursuivre l'exercice de modernisation du processus d'information et de consultation du public entrepris avec le groupe de travail du MDDELCC et qu'une prochaine réunion soit planifiée entre les parties.

Sensibilisation et information à l'égard des processus d'évaluation environnementale

Afin de renforcer la compréhension des Inuits à l'égard des processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik et de favoriser leur participation aux consultations publiques, le CCEK, en collaboration avec une firme d'experts-conseils spécialisée dans le domaine, a pris part à la production d'un dépliant d'information et à l'élaboration d'une formation présentant de manière simplifiée ces processus. Deux sous-comités ont été formés pour voir à la réalisation de ces deux projets. Après de la réalisation en février 2014 du projet pilote de formation portant sur les processus d'évaluation des impacts et la participation des Inuits, le CCEK a concentré ses efforts en 2014-2015 sur la rédaction du dépliant présentant les quatre processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik. Le CCEK entend achever ce travail au cours de la prochaine année et souhaite que le dépliant soit utilisé comme aide-mémoire pour les prochaines formations.

Évaluation des impacts sociaux des projets de développement

En 2014-2015, les membres du CCEK ont poursuivi leur réflexion sur l'analyse des impacts sociaux des projets de développement soumis aux processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik. Ils souhaitent comparer les quatre processus d'évaluation afin de cerner les points forts et faibles de chacun.

Secteur minier

Activités minières dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes

En 2014-2015, le CCEK a continué de se préoccuper des activités d'exploration et d'exploitation minières qui pourraient avoir lieu dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes, et ce, en raison notamment de l'intérêt soutenu du gouvernement du Québec et des sociétés minières à vouloir développer le nord de la province. Ainsi, les membres ont à nouveau discuté des dispositions particulières du chapitre 7 de la CBJNQ touchant les activités d'exploration minières sur ces terres ainsi que de leur assujettissement au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ.

Dans une lettre adressée au sous-ministre du MDDELCC en 2014, le CCEK a demandé précisément comment le MDDELCC traitait les projets d'exploration minière réalisés dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes et comment il assurait l'application des dispositions applicables de la CBJNQ. Pour le CCEK, les dispositions du chapitre 7 de la CBJNQ

revêtent une grande importance notamment en ce qui concerne la participation des communautés en amont des activités de développement minier.

En octobre 2014, le CCEK a été informé que le MDDELCC avait demandé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) comment il traitait les projets d'exploration minière qui ont lieu dans les terres adjacentes aux terres de la catégorie I.

Loi modifiant la Loi sur les mines

À la 140^e réunion du CCEK, un représentant du MERN a fait une présentation détaillée sur la Loi modifiant la Loi sur les mines, adoptée par le gouvernement du Québec. La présentation a porté essentiellement sur les trois axes principaux du projet de loi, à savoir l'axe économique, l'axe environnemental et l'axe social. Les membres ont posé de nombreuses questions au représentant du MERN puisque le développement minier constitue un domaine très important au Nunavik.

Projet minier Hopes Advance

En 2014-2015, le CCEK a continué à réitérer sa demande de rencontrer un représentant de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) concernant l'application des processus fédéraux d'évaluation environnementale aux projets miniers en cours au Nunavik. Il s'est montré préoccupé par la cohérence entourant l'application des divers processus d'évaluation environnementale pour des projets miniers similaires de même que par leurs conséquences sur l'environnement et le milieu social. Il a souhaité comprendre, d'une part, la décision de l'administrateur fédéral concernant l'assujettissement du projet minier Hopes Advance (région d'Aupaluk) au processus d'évaluation environnementale prévu dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et, d'autre part, son non-assujettissement au processus fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ. Il a également voulu comprendre les raisons pour lesquelles l'ACEE a appliqué deux processus d'évaluation environnementale différents à deux projets similaires, soit les projets miniers Hopes Advance et Nunavik Nickel, comprenant tous les deux la construction d'une mine et d'infrastructures portuaires. Enfin, les membres ont été informés des rencontres de l'ACEE avec des représentants de la Société Makivik et du MDDELCC, dont le but était d'assurer la participation des Inuits au processus d'évaluation environnementale prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Bien que le projet minier Hopes Advance soit suspendu pour le moment, le CCEK demeure préoccupé par la faible place accordée à la participation active des communautés et par le manque d'accès à de l'information pertinente et suffisante sur le projet.

Projet minier Nunavik Nickel

En 2014-2015, le CCEK a continué d'examiner les conditions d'autorisation des composantes d'un projet minier. Relativement aux infrastructures portuaires du projet Nunavik Nickel de la société Canadian Royalties Inc. dans la baie Déception, le CCEK a suivi les consultations publiques tenues par le Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-Nord) en mai 2013 dans les communautés de Salluit et de Kangiqsuaq. Il en a examiné les procès-verbaux. Il a également révisé les différents processus d'évaluation environnementale qui ont été appliqués à des projets de même nature. À la suite de l'autorisation délivrée par l'administrateur fédéral en juillet 2013, conformément à la recommandation du COFEX-Nord pour ce projet, le CCEK a communiqué avec l'administrateur fédéral pour demander des éclaircissements à propos de la lettre d'autorisation du projet.

Nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik

En 2014-2015, le CCEK a continué de suivre la progression du projet de nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik. Selon la mise à jour faite par la coordonnatrice du projet, 15 des 18 sites nécessitant des travaux de grande envergure et 22 des 27 sites nécessitant des travaux de moyenne envergure ont été nettoyés depuis le début du projet en 2005. Les activités de nettoyage sont censées se poursuivre jusqu'en 2017 sur les trois derniers sites nécessitant des travaux de grande envergure et sur les cinq derniers sites nécessitant des travaux de moyenne envergure.

Colloque sur le développement minier

Le secrétaire exécutif a participé au colloque sur le développement minier organisé par le Fonds d'exploration minière du Nunavik à Kuujuaq en avril 2014. Le colloque avait pour objectif de rassembler des représentants locaux et régionaux ainsi que des représentants de l'industrie pour discuter de questions étroitement liées à la mise en valeur des ressources minières au Nunavik et jeter les bases d'une politique minière dans la région.

Plan Nord

En 2014-2015, le CCEK a continué d'examiner les intentions du gouvernement du Québec concernant le développement au Nunavik. Il a pris connaissance des grandes orientations de la relance du Plan Nord. Le 4 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la Société du Plan Nord. La Société du Plan Nord jouera un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement responsable et durable des ressources naturelles du Nord québécois.

En mars 2015, l'analyste en environnement du CCEK a assisté au Symposium international sur le développement nordique qui a eu lieu à Québec. Le Symposium a rassemblé des représentants des pays nordiques, du milieu académique, des habitants du nord, incluant des peuples autochtones, ainsi que des représentants du milieu des affaires et du secteur industriel afin de partager les connaissances, les expériences et les visions du développement nordique durable.

Aménagement et occupation du territoire

Camps de pourvoirie abandonnés

En 2014-2015, le CCEK a continué de s'intéresser aux camps de pourvoirie et autres camps abandonnés au Nunavik. Il a réitéré sa demande afin d'obtenir une présentation sur ce sujet par des représentants du gouvernement du Québec. Depuis que le MFFP a recensé un grand nombre de camps de pourvoirie abandonnés au Nunavik lors d'inspections réalisées de 2000 à 2008, le CCEK souligne l'importance qu'il accorde à ce dossier et informe le MFFP de ses préoccupations. Le MFFP entend répondre à la demande de présentation du CCEK dès qu'il aura terminé la mise à jour de son inventaire. En janvier 2015, l'analyste en environnement du CCEK a rencontré des représentants du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage et de la Nation naskapie pour obtenir leur point de vue sur ce dossier.

Matières résiduelles et dangereuses

Plan de gestion des matières résiduelles

Depuis 2010, le CCEK fait le suivi de l'avancement des travaux liés à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de l'ARK. En février 2015, le *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik* a été approuvé par le Conseil de l'ARK. Toutefois, l'approbation finale du MDDELCC n'a pas encore été obtenue. Une série de projets pilotes devraient être réalisés au cours des cinq prochaines années pour évaluer diverses méthodes de traitement des matières résiduelles adaptées aux exigences du Nunavik. Les membres du CCEK ont poursuivi les discussions à propos de la participation possible du CCEK dans certains de ces projets pilotes.

Responsabilité élargie des producteurs

À la 142^e réunion du CCEK, la spécialiste en environnement de l'ARK a fait une présentation sur le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises adopté par le gouvernement du Québec en juillet 2011. Ce règlement vise à réduire les quantités de matières résiduelles à éliminer et de responsabiliser les entreprises quant à la récupération et la valorisation des produits qu'elles mettent sur le marché dans la province, y compris au Nunavik.

Dans le cadre de ce règlement, un projet pilote de collecte de produits électroniques a été lancé en 2014 dans trois communautés du Nunavik. Des projets pilotes pour la collecte d'autres produits, tels que les piles et les batteries, les tubes fluorescents et lampes fluocompactes, la peinture ainsi que les fluides et huiles de véhicules, suivront en 2015.

Recyclage des canettes d'aluminium

Le recyclage au Nunavik constitue une préoccupation de longue date pour le CCEK. En 2014-2015, le CCEK a transmis des correspondances à RECYC-QUÉBEC, Boissons Gazeuses Environnement et la North West Company pour les informer de la situation du recyclage des canettes d'aluminium dans la région ainsi que des obligations légales relatives aux contenants consignés qui ne sont pas assumées par certains marchands du Nunavik.

Sacs de plastique jetables

En 2008, le CCEK a aidé le conseil municipal du village nordique de Kuujuaq à rédiger un règlement interdisant aux commerces, aux entreprises et aux industries de fournir ou de vendre des sacs de plastique jetables dans la communauté. Le règlement a été adopté principalement en raison de l'impact notoire des sacs de plastique sur l'environnement et des coûts importants que devait assumer la municipalité pour les ramasser.

En juin 2014, lors d'une tournée de la communauté de Kuujuaq, le secrétaire exécutif et l'analyste en environnement du CCEK ont constaté que la plupart des entreprises et des magasins respectaient le règlement.

Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

Afin d'entamer une troisième et dernière phase de restauration des sites de la ligne Mid-Canada, qui consistait en un réseau de stations radar Doppler et d'approvisionnement s'étendant à travers le Canada le long du 55^e parallèle, le CCEK avait transmis en 2012 un avis aux administrateurs fédéral et provincial de la CBJNQ comportant un résumé du projet de nettoyage ainsi que plusieurs recommandations relatives à la phase suivante. En 2014-2015, il a poursuivi ses démarches auprès du MDDELCC, de l'ARK, de l'administrateur fédéral ainsi que du ministère de la Défense nationale dans le but de favoriser la conclusion d'une entente entre ces parties pour la restauration complète des sites. La protection de l'environnement ainsi que l'amélioration de la sécurité publique pour les utilisateurs du territoire demeurent des préoccupations pour le CCEK.

Eau potable

Depuis 2007, le CCEK poursuit ses efforts en vue de mobiliser les intervenants sur les questions relatives à la qualité de l'eau potable entreposée dans les réservoirs des résidences situées au Nunavik. La correspondance entretenue avec la Société d'habitation du Québec concernant les défis environnementaux et sociaux reliés au nettoyage inadéquat de ces réservoirs a donné lieu à une initiative de l'OMHK prévoyant la mise en place d'un programme d'entretien des réservoirs et de projets pilotes dans les communautés du Nunavik. En 2014-2015, le CCEK a été informé que le programme se poursuit et que les travaux étaient presque achevés dans sept communautés.

Parcs et aires protégées au Nunavik

En 2014-2015, le CCEK a continué d'assurer le suivi des étapes de développement des parcs et des aires protégées de la région, notamment le projet d'aire protégée de la rivière Kovic, le parc national Tursujuq et les projets de création des parcs nationaux Ulittaniujalik (Cap-Wolstenholm) et de la Baie-aux-Feuilles ainsi que la proposition visant à inclure le havre Douglas dans le parc national des Pingualuit.

États financiers

Le CCEK est subventionné à parts égales par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Selon l'Entente administrative concernant le maintien et le fonctionnement du secrétariat du CCEK, signée en 2005 entre le MDDELCC et le CCEK, c'est le MDDELCC qui achemine au CCEK, en avril, la subvention annuelle qui inclut à la fois les montants fournis par les gouvernements provincial et fédéral. La page suivante présente un sommaire des états financiers de l'année 2014-2015.

États financiers²

1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

	ANNEXE A	
	2015	2014
	\$	\$
CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	99 144	103 768
Services de comptabilité	11 805	11 363
Honoraires de consultation		21 653
Frais de location	46 356	
Assurance	3 188	3 034
Location de bureau et de locaux	20 530	13 642
Fournitures de bureau	300	431
Permis, licences et enregistrements	582	
Télécommunications	13 425	3 271
Autres	2 396	1 754
	197 726	158 916

	ANNEXE B	
	2015	2014
	\$	\$
FRAIS DE RÉUNION ANNUELLE		
Rapport annuel	6 532	6 585
Frais de repas	1 064	
Traduction	16 636	28 088
Frais de voyage et d'hébergement	50 943	36 001
	75 175	70 674

	ANNEXE C	
	2015	2014
	\$	\$
CONSULTATIONS – URANIUM		
Salaires et charges sociales	8 411	
Honoraires de consultation	16 303	
Réunion – frais de repas	841	
Télécommunications	3 514	
Traduction	1 723	
Frais de voyage et d'hébergement	22 934	
Autres	596	
	54 322	–

² Le rapport de vérification produit par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton comptables agréés inc. peut être consulté au secrétariat du CCEK.





Table of Contents

List of Abbreviations	53
Message from the Chairperson	54
Logo	56
Mandate.....	56
Composition.....	57
Chairperson	57
Vice-Chairperson	57
Members Appointed by the KRG	57
Members Appointed by the Government of Québec	58
Members Appointed by the Government of Canada.....	58
KEAC Human Resources	59
Executive Secretary	59
Environmental Analyst.....	59
Five-Year Action Plan 2015-2020	60
Activities 2014–2015	64
Meetings	64
Communications.....	64
Website	64
<i>Makivik Magazine Articles</i>	64
Sectors of Activity.....	65
Environmental Assessment in Nunavik.....	65
Development of the Uranium Industry in Québec	65
Revision of the Schedules of Section 23 of the JBNQA	65
Working Group on Public Participation – MDDELCC.....	66
Awareness-Building and Information regarding Environmental Assessment.....	66
Assessment of the Social Impacts of Development Projects	66
Mining Sector	66
Mining Activities on Category I and Adjacent Lands	66
<i>Act to amend the Mining Act</i>	67
Hopes Advance Mining Project.....	67
Nunavik Nickel Mining Project	67
Clean-Up of Abandoned Mineral Exploration Sites in Nunavik.....	67
Mining Development Symposium	67
Plan Nord	68
Land Planning and Occupancy	68
Abandoned Outfitting Camps.....	68

Residual and Hazardous Materials.....	68
Residual Materials Management Plan	68
Extended Producer Responsibility	68
Aluminium Can Recycling	68
Single-Use Plastic Bags.....	69
Mid-Canada Line Clean-Up Project.....	69
Drinking Water	69
Parks and Protected Areas in Nunavik.....	69
Financial Statement.....	70

List of Abbreviations

AANDC	Aboriginal Affairs and Northern Development Canada
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (environmental public hearings committee)
CEAA	Canadian Environmental Assessment Agency
COFEX-North	Federal Environmental and Social Impact Review Panel
JBNQA	<i>James Bay and Northern Québec Agreement</i>
KEAC	Kativik Environmental Advisory Committee
KEQC	Kativik Environmental Quality Commission
KMHB	Kativik Municipal Housing Bureau
KRG	Kativik Regional Government
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (sustainable development, the environment and the fight against climate change)
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (energy and natural resources)
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (forests, wildlife and parks)
NILCA	<i>Nunavik Inuit Land Claims Agreement</i>

Message from the Chairperson

It is a pleasure to proudly present the annual report on the activities of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC). The report outlines the many environmental challenges that exist north of the 55th parallel and demonstrates that 2014–2015 may have been one of the most intense years yet for the KEAC since its creation in 1980. The KEAC again followed up this year on a number of important issues, and one in particular commanded our attention and resources.

In March 2014, the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (sustainable development, the environment and the fight against climate change, MDDELCC) gave a mandate to the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (environmental public hearings committee, BAPE) to review and hold public hearings on the uranium industry in Québec. In the north, the Minister of the MDDELCC directed the BAPE to collaborate with the established environmental advisory committees, including the KEAC. Work was launched in May 2014 and is expected to conclude shortly with the tabling of a final report.

This major public consultation process has required considerable efforts on the part of the KEAC. In cooperation with the BAPE's special commission and notwithstanding limited resources, we were able to host five hearings in Nunavik.

Notwithstanding the scale of the uranium industry file, the KEAC continued to fulfil its other obligations. Several files were of special importance. For example, the KEAC enhanced its knowledge and understanding of the contents of the amended *Mining Act*, which was finally approved after several attempts on the part of the government. It was in particular noted that several sections of the amended legislation are however still not in effect and that back-peddling seems likely on other aspects of the Act in the near future.

Mining development in general remained a front-line topic in KEAC discussions and a point of concern. While remaining abreast of the many mineral exploration and mining activities taking place in the region, the Hopes Advance Mining Project situated close to the Inuit community of Aupaluk was of special concern. KEAC discussions focused especially on the social impacts of this mega-iron ore mining project along with its environmental aspects. The fact that the project is subject to three environmental assessment procedures has not succeeded in reassuring the community regarding the project's impacts. Uncertainty regarding the project's implementation is also contributing to uneasiness. In this regard, the KEAC is concerned about the importance being attributed to social impacts in the assessment of projects close to small northern communities and will initiate analysis of this issue in the coming year.

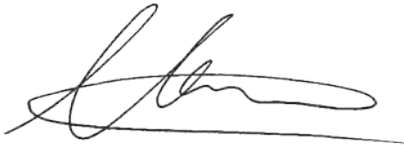
Good news was received regarding environmental protection and conservation in the region, in particular protection for the Kovik River drainage basin. This long-term process to establish recognition of this exceptional ecosystem has begun to bear fruit and the KEAC is proud of its modest contribution.

Also on the KEAC's agenda in 2014–2015 were work and follow-up on several other important files, including the clean-up of abandoned mineral exploration sites and Mid-Canada Line sites, residual materials management, drinking water and the application of different environmental assessment procedures.

I would like to thank the members for their support during my term as chairperson. The KEAC is in fact a team in which everyone generously lends a hand in the work. The excellent dynamics of the KEAC are not going unnoticed. In this respect, I want to underscore the professionalism and dedication of Betsy Palliser, Michael Barrett and Sylvie Létourneau this year and their meaningful contributions to the consultations on the uranium industry.

Joseph Annahatak, Caroline Girard and then France Roussel were appointed this year to sit on the KEAC. I want to welcome them all and recognize the excellent work of the KEAC's executive secretary and environmental analysts. The quantity of work completed in 2014–2015 was remarkable.

To conclude this message, I would like to thank all the members for the generous contributions to our important work for the betterment of the natural and social environments north of the 55th parallel and the region's communities.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Abel', with a long horizontal line extending from the end of the signature.

Claude Abel
Chairperson

Logo



The centre of the KEAC logo is an abstract image of certain elements of the environment (the earth, the sea and the sky), the sources of Inuit traditions. The rippling present in the upper portion of the circle suggests northern lights, an intrinsic symbol of the North, while the horizontal white line through the centre represents snow and ice. This central image is embraced by three human-like forms with outstretched arms. Each form represents one of the three administrative bodies that comprise the KEAC: the KRG, the Government of Québec and the Government of Canada. These human forms evoke the efforts of all to protect the environment in Nunavik and the social aspect of the KEAC's work. The colour blue in the logo represents the Arctic climate that prevails in the region in which the KEAC exercises its mandate. Finally, the blue and white colours of the KEAC logo are similar to those of the logo for the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA), a central element in the history of Nunavik and by virtue of which the KEAC was created.

Mandate

The KEAC was created pursuant to Section 23 of the JBNQA, signed in 1975 by Inuit and Cree, the Government of Québec, the Government of Canada, the Société d'énergie de la Baie James (energy corporation), the Société de développement de la Baie James (development corporation), and Hydro-Québec. Section 23 of the JBNQA pertains to the environment and future development north of the 55th parallel.

Governed by the *Environment Quality Act* (CQLR, c. Q-2) and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979, c. 32), the KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. It is the preferential and official forum for the Government of Canada, the Government of Québec, the KRG and the northern villages.

The mandate of the KEAC is to oversee, through the exchange of viewpoints, opinions and information, the administration and management of the environmental and social protection regime established pursuant to Section 23 of the JBNQA.

Its main functions are to:

- advise the governments and local officials on major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime and the land use regime;
- study and recommend amendments to legislation, regulations, policies, programs and administrative procedures concerning the natural and social environments and land use;
- study environmental and social impact assessment and review mechanisms and procedures, as well as make recommendations;

The KEAC may also provide technical assistance to the northern villages and the KRG.

All the decisions and recommendations of the KEAC are communicated to the Government of Québec, the Government of Canada, as well as the local and regional governments concerned, for information purposes and appropriate action.

Composition

The KEAC is a tripartite body composed of nine members appointed in equal parts by the Kativik Regional Government (KRG), the Government of Québec and the Government of Canada and replaced from time to time at the discretion of the appointing party. Each member has one vote, subject to paragraph 23.5.4 of the JBNQA that specifies the type of participation for matters of exclusive provincial, exclusive federal or mixed jurisdiction. Every year, the positions of chairperson and vice-chairperson are held in turn by the members of the different appointing parties pursuant to paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

In 2014–2015, Claude Abel, appointed by the Government of Canada acted as chairperson and Sylvie Létourneau, appointed by the Government of Québec, acted as vice-chairperson beginning on April 1, 2014. In May 2014, Joseph Annahatak was appointed by KRG to replace Adamie Qalingo, who had resigned in 2013. In July 2014, Caroline Girard was appointed by the Government of Canada to replace Thessa Girard-Bourgoin, currently on a leave of absence. However, in February 2015, France Roussel replaced Ms. Girard as a Government of Canada representative on the committee. The members of the KEAC are as follows:

Chairperson



Claude Abel holds a Bachelor's degree in Geology. Between 1995 to 2008, he worked as a Community Projects Officer for the Integrated Ecosystem and Public Engagement Programs at Environment Canada. He is currently an Environmental Assessment Analyst at the Environmental Protection Operations Directorate. As an employee of the Meteorological Service of Canada, Mr. Abel once lived and worked in several Nunavik villages for four years. Mr. Abel was appointed to the KEAC in 1997.

Vice-Chairperson



Sylvie Létourneau is a biologist by training. She possesses a Certificate in International Cooperation as well as a Master's degree in Environmental Science. Ms. Létourneau has worked in a variety of capacities in Canada and abroad, as well as for several years with the MDDELCC where she currently holds a position with the Ecology and Conservation Branch. She was appointed to the KEAC in 2006.

Members Appointed by the KRG



Michael Barrett is Associate Director of the KRG Renewable Resources, Environment, Lands and Parks Department. Over the last 35 years, he has played an active role in Nunavik. He has been involved in the implementation of the Inuit Hunting, Fishing and Trapping Support Program, environmental provisions of the JBNQA, and various environmental protection programs. Holding an Honours Bachelor degree in Anthropology, Mr. Barrett served as a member of the KEAC from its creation until 1990 and from 1999 to the present. He lives in Kuujuaq.



Betsy Palliser was appointed to the KEAC by the KRG in February 2013. At present, she is employed by the KRG as an Inuit research advisor, working with ArcticNet, the Northern Contaminants Program, and the Nunavik Nutrition and Health Committee. Ms. Palliser is fluent in Inuktitut, English, and French and resides in Puvirnituk.



Joseph Annahatak was mayor of the Inuit community of Kangirsuk from 1999 to 2009. He also served as a member of the Kativik Environmental Quality Commission from 2003 to 2009 and of the KRG Executive Committee from 2001 to 2009. Joseph held the position of KRG vice-chairperson from 2009 to 2012. He is currently secretary-treasurer of the Northern Village of Kangirsuk and spends his precious off-time at as his favourite fishing spots.

Members Appointed by the Government of Québec



Paule Halley, LL.D., is a lawyer, a professor of law at Université Laval and the Canada Research Chair in Environmental Law. She was appointed to the KEAC in 1999.



Julie Samson holds a Bachelor's degree in Forest Engineering and a Master's degree in Forest Ecology and Pedology from Université Laval. Since August 2011, Ms. Samson is the Coordinator for Aboriginal Consultations with the Environmental and Strategic Assessment Branch of the MDDELCC. Previously, she had worked for several years with Université Laval's Centre de recherche en biologie forestière (forest biology research) as a researcher and, from 2002 to 2011, in the Forest Sector of the Ministère des Ressources naturelles (natural resources) with various duties mainly related to Aboriginal affairs. Ms. Samson was appointed to the KEAC in March 2013.

Members Appointed by the Government of Canada



Thessa Girard-Bourgoin holds graduate degrees from the University of Ottawa in History and International Development. Ms. Girard-Bourgoin has worked in various sectors at Aboriginal Affairs and Northern Development Canada (AANDC). She is currently responsible for the implementation of treaties with Inuit, such as the JBNQA and the *Nunavik Inuit Land Claims Agreement* (NILCA). She was appointed to the KEAC in October 2011 and is currently on a leave of absence.



Line Choinière holds a Master's degree in Biology from Université Laval with her research work completed in the Canadian Arctic. Ms. Choinière began her career as an independent worker and then worked with the Bureau d'écologie appliqué for several years where she was responsible for different mandates mainly related to wildlife and agriculture. Subsequently, she worked with Fisheries and Oceans Canada in several capacities. Ms. Choinière is currently Coordinator for Liaison with Clients and Partners. She was appointed to the KEAC in August 2013.



Caroline Girard holds a degree from the University of Ottawa in Economics and Political Science. Ms. Girard worked for a number of years with Fisheries and Oceans Canada in Aboriginal program management and treaty implementation. At AANDC, Ms. Girard was responsible for treaty implementation, including the JBNQA, the NILCA and the *Eeyou Marine Region Land Claim Agreement*. She was appointed to the KEAC in July 2014 as a temporary replacement.



France Roussel holds graduate degrees from the Université du Québec en Outaouais in Administration, Labour Relations and Human Resources. She has worked at AANDC in a variety of sectors, and is currently responsible for the funding and implementation of treaties with Inuit and Cree under agreements such as the JBNQA, the NILCA and the *Eeyou Marine Region Land Claim Agreement*. She was appointed to the KEAC in February 2015 as a temporary replacement.

KEAC Human Resources

Executive Secretary

The executive secretary is the main employee of the KEAC and is responsible for managing its secretariat based in Kuujuaq. The executive secretary keeps the official record of the KEAC's decisions and documents; plans the organization's meetings and ensures follow-up; drafts official correspondence, briefs, position papers, the annual report and meeting minutes; performs day-to-day bookkeeping; monitors government policies, legislation and regulations that fall under the KEAC mandate; provides technical assistance to the chairperson and the other members of the KEAC to fulfil their duties; as well as maintains close ties and liaises relevant information on joint files between the members of the KEAC and various regional, provincial and federal stakeholders. By staying informed of developments concerning the natural and social environments and maintaining close contact with the residents of the region, the executive secretary allows the KEAC to play a larger role in various regional files and fosters its representation at meetings, workshops and conferences in Nunavik.

In 2014–2015, this position was held by:

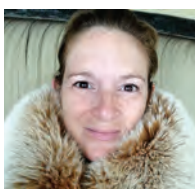


Benjamin Patenaude holds a Bachelor's degree from McGill University and a Master's degree in Anthropology from the Université de Montréal. Mr. Patenaude worked as a consultant for the Avataq Cultural Institute and Nunavik Parks before joining the KEAC in March 2013.

Environmental Analyst

As a KEAC employee, the environmental analyst is responsible for reviewing the organization's priority environmental topics. The analyst studies policies, legislation and regulations as well as the implementation of environmental measures with impacts on the region. The analyst contributes to close ties between the members of the KEAC and various regional, provincial and federal stakeholders, and participates in meetings, workshops and conferences related to the KEAC mandate. The environmental analyst also provides technical assistance to the chairperson and the other members of the KEAC to fulfil their duties.

In 2014–2015, this position was held by:



Nancy Dea holds a Bachelor of Science degree in Environmental Studies and served as the executive secretary of the KEAC from October 2005 to January 2009 and from July to December 2011. Ms. Dea works as an environmental consultant and is mainly involved in contaminated site restoration for the KRG. She has been employed by the KEAC as a part-time environmental analyst since 2012.



Stéphanie Benoit holds a Bachelor's degree in Science with specialization in Economics and a Master's degree in French Studies from the Université de Sherbrooke. She worked as a professor at the Cégep de Sherbrooke before joining the KEAC as executive secretary in September 2009. Ms. Benoit resigned from her position in March 2013 and began post-graduate studies in Environmental Management. She has been employed by the KEAC as a part-time environmental analyst since 2013.

Five-Year Action Plan, 2015-2020

Context

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) was created pursuant to Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA) and is governed by the *Environment Quality Act* (R.S.Q., c. Q-2) and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979, c. 32). The KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik (JBNQA, para. 23.5.24 and 23.5.25). It is therefore the preferential and official forum for the Government of Canada, the Gouvernement du Québec, the Kativik Regional Government and the northern villages.

KEAC Mandate

Act as a consultative body to responsible governments for legislation and regulations relating to the environmental and social protection regime, and the administration and management of the regime.

Make recommendations concerning legislation, regulations and other measures related to environmental and social protection.

Examine environmental and social impact assessment and review mechanisms and procedures.

Study major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime as well as the land use regime.

Serve as a link for the residents of Nunavik and provide support to local and regional authorities through the preparation of briefs and the delivery of technical assistance.

Five-Year Action Plan, 2015–2020

This five-year action plan establishes orientations as well as short- and medium-term objectives to fulfil the mandate given to the KEAC by the signatories of the JBNQA. By targeting actions that are responsive to priority environmental and social protection issues in Nunavik, the KEAC strives to ensure compliance with the intentions and commitments of the parties under the JBNQA. Through its five-year action plan, the KEAC also aims to pursue, in accordance with the political context and available resources, actions related to its concerns in particular regarding sustainable development, the safeguarding of biodiversity, climate change and the quality of life of the residents of Nunavik.

Orientations	Objectives	Actions
I – The KEAC is committed to following up on environmental and social issues specifically in relation to environmental assessments, mining development and residual materials management in Nunavik. While not being bound to it, the KEAC advocates a comprehensive, preventive and proactive approach.	1) Foster transparency and improvements to the environmental and social assessment procedures applicable in Nunavik, i.e. the procedures covering environmental and social impacts under Section 23 of the JBNQA, the procedure under the <i>Canadian Environmental Assessment Act</i>, and the procedure under the <i>Nunavik Inuit Land Claims Agreement</i>.	– Promote and support the enhanced participation of Inuit in environmental assessment procedures, including those under Section 23 of the JBNQA.
		– Contribute to the adequate revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA.
		– Study the overlapping environmental assessment procedures applicable in Nunavik and identify solutions to mitigate the negative impacts on Inuit.
		– Promote among concerned authorities adequate consideration of social issues under the environmental assessment procedures applicable in Nunavik.
		– Conduct among concerned groups awareness campaigns on the environmental assessment procedures applicable in Nunavik.
	2) Monitor and intervene in a relevant and effective manner in mining development files in Nunavik in order to ensure compliance with the rights of Inuit and Naskapi as well as sustainable environmental and social protection.	– Contribute to clarification of the regulations applicable to mineral exploration in Nunavik in order to minimize environmental and social impacts.
		– Document the impacts of mining development in Nunavik and submit as required briefs or recommendations to the parties.
		– Participate in the development of tools aimed at keeping Inuit informed of mining activities in the region.
	3) Provide support to local and regional authorities regarding residual materials management and hazardous materials.	– Support and promote the implementation of environmental projects contained in the <i>Nunavik Residual Materials Management Plan</i>.
		– Ensure effective interventions with responsible authorities to ensure compliance with legislation and regulations.

Orientations	Objectives	Actions
II – The KEAC considers the regimes established under the JBNQA in a broad and inclusive manner, and therefore addresses with vigilance topics of concern to the residents of Nunavik, including: – land use planning and occupancy; – climate change; – drinking water; – biodiversity; – parks and protected areas.	1) Focus attention on the main issues likely to affect the quality of life of the residents of Nunavik, in the communities and on the land.	– Monitor the progress of activities related to these issues.
		– Invite to KEAC meetings specialists as well as representatives of local, regional and government authorities.
	2) Foster enhanced consideration of the environmental and social needs of the residents of Nunavik.	– Identify the priority needs of local and regional authorities.
		– Provide support for specific environmental projects in the region and cooperate with other organizations for this purpose.

III – To fulfil its mandate, the KEAC prioritizes collaboration with a view to strengthening its communications network, enhancing its visibility and increasing its influence.	1) Identify and consolidate means to improve the visibility of the KEAC and its mandate among northerners as well as local, regional and government authorities.	– Ensure the presence of the KEAC and promote its participation at events relating to environmental and social issues in Nunavik.
	2) Reinforce information sharing.	– Better identify partners on priority issues and develop attendant professional relations.
		– Provide support to local and regional authorities to ensure the transmission of adequate and adapted information to the residents of Nunavik.
		– Highlight local environmental actions as well as encourage public and private organizations and individuals to care for environmental quality in Nunavik.

Budget Forecast, 2015–2020

Annual budget: April 1 to March 31 (2015–2020)¹

Personnel, operations and administrative expenses (\$)

Salary, executive secretary (full-time including benefits)	62,400
RRSP contributions (employer contribution for the executive secretary)	3,300
Annual trips (executive secretary)	7,500
Housing (executive secretary)	36,000
Salary, environmental analyst (part-time)	38,000
RRSP contributions (employer contribution for the environmental analyst)	2,200
Government deductions at source	14,000
Accounting expenses	13,000
Fees and professional services (subcontracting and consultant travel costs)	25,000
Postage and shipping	1,000
Office rental (including premises and KRG support)	18,100
Insurance	3,100
Telecommunications (conference calls and videoconferences)	3,000
Advertising and promotion (website design, preparation of document resources, etc.)	10,000
Office supplies (stationery, computer equipment, etc.)	2,000
Subtotal	238,600

Meetings (\$)

Travel and accommodation expenses	
Executive secretary	15,000
Environmental analyst	12,000
KEAC members (appointed by the KRG: 3 members x 4 meetings)	33,000
COFEX-North members (appointed by the KRG: 2 members x 3 meetings)	8,000
Meeting expenses (audio-visual equipment, meeting room rental, etc.)	5,000
Subtotal	73,000

Others (\$)

Annual report (design, printing and distribution)	8,500
Translation (annual report, meeting minutes, letters, reports, briefs)	26,000
Bank charges	800
Subtotal	35,300
Annual total	346,900

¹ The amounts indicated in this budget forecast are based on estimated amounts for the 2014–2015 fiscal year and current KEAC commitments.

Activities 2014-2015

Meetings

Pursuant to the JBNQA, the KEAC must hold at least four meetings annually. Between April 1, 2014, and March 31, 2015, meetings were held as indicated below:

140 th meeting	141 st meeting	142 nd meeting	143 rd meeting
<u>Dates</u>			
July 8–10, 2014	October 1–2, 2014	November 19–21, 2014	March 25–26, 2015
<u>Place</u>			
Akulivik	Québec	Kuujuaq	Wendake
<u>Parties and attendance</u>			
KRG: 2	KRG: 3	KRG: 2	KRG: 2
Québec: 3	Québec: 3	Québec: 3	Québec: 3
Canada: 2	Canada: 2	Canada: 3	Canada: 3
<u>Guests</u>			
R. Gaudreau, MERN C. Pinard, KRG		V. Gilbert, KRG S. Jonas, KRG J. Lacroix, KEQC	

In addition to these meetings, the KEAC subcommittee on the uranium industry in Nunavik held conference calls on April 9, 19 and 25, May 9 and June 19, 2014, and on January 8 and February 6, 2015.

Communications

Website

The KEAC website is found at the address www.keac-ccek.ca in Inuktitut, English and French. The site contains various documents including annual reports, meeting minutes, briefs and position papers prepared by the KEAC. Information on the environmental and social impact assessment and review procedure in Nunavik is also posted on the site.

Given the steady increase in traffic on the KEAC website, steps were undertaken in 2012 to enhance the site's conviviality and general appearance. In 2014–2015, the subcommittee responsible for the file held a few conference calls to discuss the site plan and content. A revision of the site contents is currently ongoing.

Makivik Magazine Articles

In 2014-2015, the KEAC continued publishing articles in the "Green Corner" column in *Makivik Magazine* to improve awareness among Nunavik residents of the different environmental issues and initiatives and related best practices. Articles were therefore approved regarding the drinking water tank sanitation program initiated by the Kativik Municipal Housing Bureau (KMHB) in 2013 (spring 2014 issue) the environmental and social impact assessment training (summer 2014 issue), and hazardous spills (fall 2014 issue). An article recognizing the environmental initiatives of Nunavik communities will appear in the Spring 2015 issue.

Sectors of Activity

Environmental Assessment in Nunavik

Development of the Uranium Industry in Québec

On March 3, 2014, the Minister of the MDDELCC mandated the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (environmental public hearings committee, BAPE) to investigate and hold public hearings concerning the uranium industry in Québec. In the north, the Minister asked the BAPE to work with the relevant advisory committees, including the KEAC, in compliance with the JBNQA. The BAPE and the KEAC agreed to each create subcommittees to jointly complete the mandate in Nunavik. Implementation of the mandate began in May 2014 and was nearing completion at the end of March 2015 with the tabling of a report to the Minister expected shortly. The report will detail most of the activities of the KEAC under this mandate. The public consultations were conducted in three phases:

The first phase of the public consultations in Nunavik took place on June 12 and 13, 2014, in Kuujuaq. Representatives from regional and community entities from Kangiqsualujuaq, Kuujuaq, and Kawawachikamach were in attendance. This session was intended to prepare Nunavik residents for the upcoming consultations in the region.

In September 2014, a portion of the second phase of the consultations took place in Quebec City and consisted of presentations by experts on issues raised during the first phase of the consultations. The other portion of this consultation phase took place in Kangiqsualujuaq. It was an information workshop headed mainly by the KEAC subcommittee. A few experts were present to address questions and concerns raised by audience members.

Finally, the third phase of the consultations was held in November and December 2014. In Nunavik, public hearings were organized in Kawawachikamach, Kuujuaq and Kangiqsualujuaq and allowed community members to again voice their opinions or concerns. As well, all of Québec's Aboriginal groups were given an opportunity to make presentations during a day of consultations held in Montreal.

These activities required a good deal of effort on the part of the members appointed to the KEAC subcommittee, as well as on the part of the KEAC's regular members and staff. The consultation exercise highlighted a major difference in the level of resources of the BAPE and those available to the KEAC. In fact, additional funding received from AANDC played a significant role in allowing the KEAC subcommittee to organize public hearings in Nunavik, participate in hearings in Quebec City and Montreal, translate several documents into Inuktitut, and take part in the drafting of the final report for the territory north of the 55th parallel. KEAC participation in this mandate was essential for the proper implementation of the public hearings in Nunavik since the BAPE is not involved in project development in the north, and it and its mechanisms are not known by northerners.

Revision of the Schedules of Section 23 of the JBNQA

In 2009, the KEAC took steps to have a revision of Section 23 and its schedules begun. Section 23 establishes an environmental and social impact assessment and review procedure. To this end, the KEAC transmitted to the concerned parties (the KRG, the Makivik Corporation, as well as the provincial and federal administrators) its *Position Paper on Strengthening the Environmental and Social Impact Assessment and Review Procedure in Nunavik*. The paper contains three main recommendations: update the contents of schedules 1 and 2, which respectively determine the categories of projects automatically subject to and exempt from the procedure; revise the environmental and social impact assessment and review procedure and modernize the information and public participation stages; as well as carry out an in-depth revision of the procedure in order to introduce strategic environmental assessment.

In 2014-2015, the KEAC continued to ensure follow-up to its recommendations. The members in particular reiterated that the revision of the schedules is an important issue for Nunavik. The JBNQA provides for the regular updating and amendment of the schedules with the mutual consent of the parties (paragraphs 23.3.12 and 23.3.13). The *Environment Quality Act*, which reproduces the provisions of Section 23 of the JBNQA, also provides for the revision of the schedules (section 153). The KEAC believes that the revision of schedules 1 and 2 should be a priority for all the concerned parties.

In January 2014 and March 2015, a working group composed of the MDDELCC, the KRG and the Makivik Corporation held meetings for this purpose.

Working Group on Public Participation – MDDELCC

Improved public participation, transparency and access to information are KEAC priorities contained in the organization's 2009 position paper on the strengthening of the environmental and social impact assessment and review procedure in Nunavik. In 2010, the provincial administrator created a working group including a few KEAC members along with representatives of the KRG, the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) and the MDDELCC. The KEAC believes strongly that the actions proposed by the working group in 2012 to modernize related practices should be implemented swiftly. In the spring of 2014, the KEAC therefore reminded the MDDELCC that another meeting of the working group should be held to follow up on the proposals. In the winter of 2015, the KEQC launched a new website that partly meets KEAC recommendations and, at the KEAC's 142nd meeting, the new site was presented by the KEQC executive secretary. In particular, the website hosts a projects registry with project descriptions, impact studies, as well as information on the progress of project reviews. The KEAC would like to continue the process to modernize public information mechanisms that has been undertaken with the MDDELCC working group and for more meetings to be organized.

Awareness-Building and Information Regarding Environmental Assessment

In order to reinforce Inuit understanding of the environmental assessment procedures applicable in Nunavik and foster their participation in public consultations, the KEAC along with a consulting firm with specialization in this field undertook the production of an information pamphlet and the organization of simplified training about the procedures. Two subcommittees were set up to oversee the two projects. Following the implementation of a training pilot project on impact assessment and Inuit participation in February 2014, the KEAC concentrated its efforts in 2014-2015 on the drafting of a pamphlet on the four environmental assessment procedures applicable in Nunavik. The KEAC intends to complete this work in the coming year and would like the pamphlet to be used as a reference tool at future training sessions.

Assessment of the Social Impacts of Development Projects

In 2014-2015, the KEAC continued to examine social impact analysis under development projects submitted to environmental assessment procedures applicable in Nunavik. The goal is to compare the four assessment procedures and identify the strengths and weaknesses of each.

Mining Sector

Mining Activities on Category I and Adjacent Lands

In 2014-2015, the KEAC continued to focus its attention on mineral exploration and mining activities that could take place on Category I and adjacent lands, in particular due to the stated interest of the Government of Québec and mining companies to develop the region. The members again discussed the specific provisions of Section 7 of the JBNQA regarding mineral exploration activities in these areas and whether or not they are subject to the environmental and social impact assessment and review procedure established under Section 23 of the JBNQA.

In a letter to the deputy minister of the MDDELCC in 2014, the KEAC specifically requested to be informed about how the MDDELCC deals with mineral exploration projects on Category I and adjacent lands and how it implements the applicable provisions of the JBNQA. In the KEAC's opinion, the provisions of Section 7 of the JBNQA are extremely important with regards to the participation of communities in upstream mining development activities.

In October 2014, the KEAC was informed that the MDDELCC had finished reviewing with the Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (energy and natural resources, MERN) on how it deals with mining exploration projects on land adjacent to Category I lands.

Act to amend the Mining Act

At the 140th KEAC meeting, a MERN representative delivered a detailed presentation on the *Act to amend the Mining Act* adopted by the Government of Québec. The presentation focused on the Act's three main orientations: the economy, the environment and social impacts. The members had a number of questions for the MERN representative since mining development is an important issue in Nunavik.

Hopes Advance Mining Project

In 2014-2015, the KEAC continued to reiterate its request to meet with the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) regarding the application of federal environmental assessment procedures for existing mining projects in Nunavik. It is concerned about consistency in the application of the federal procedures for similar projects, as well as about the consequences on the natural and social environments. First, the KEAC is seeking to understand the decision of the federal administrator to subject the Hopes Advance Mining Project (Aupaluk region) to the environmental assessment procedure established under the *Canadian Environmental Assessment Act* and not to the federal procedure established under Section 23 of the JBNQA. Secondly, the KEAC is seeking to understand why the CEAA applied two different environmental assessment procedures to two similar projects, i.e. the Hopes Advance Mining Project and the Nunavik Nickel Mining Project that both involve the construction of a mine and port infrastructure. Finally, the members were informed of meetings between the CEAA, the Makivik Corporation and the MDDELCC with a view to ensuring Inuit participation in the environmental assessment procedure established under the *Canadian Environmental Assessment Act*. Although the Hopes Advance Mining Project has currently been suspended, the KEAC remains concerned about the low priority given to the active participation of Inuit communities as evidenced by the absence of relevant and sufficient information on the project.

Nunavik Nickel Mining Project

In 2014-2015, the KEAC continued to examine project authorization conditions for mining project components. With regard to port infrastructure at Deception Bay under the Nunavik Nickel Mining Project by Canadian Royalties Inc., the KEAC monitored public consultations organized by the Federal Environmental and Social Impact Review Panel (COFEX-North) in May 2013 in the communities of Salluit and Kangiqsujuaq. It reviewed the meeting minutes and studied the different environmental assessment procedures applied to similar projects. Following the federal administrator's authorization of the project in July 2013, based on a COFEX-North recommendation, the KEAC contacted the federal administrator to request clarifications regarding the letter of authorization for the project.

Clean-Up of Abandoned Mineral Exploration Sites in Nunavik

In 2014-2015, the KEAC continued to monitor the project to clean-up abandoned mineral exploration sites in Nunavik. In the update provided by the project coordinator it was noted that 15 of the 18 sites requiring major clean-up work and 22 of the 27 sites requiring intermediate cleanup have been restored since the beginning of the project in 2005. Clean-up activities are planned to continue until 2017 at the last three sites requiring major clean-up work and at the five remaining sites requiring intermediate clean-up work.

Mining Development Symposium

The executive secretary attended the mining development symposium organized by the Nunavik Mineral Exploration Fund in Kuujuaq in April 2014. The goal of the symposium was to bring together local and regional representatives as well as industry stakeholders to discuss issues closely related to mineral resource development in Nunavik and lay the foundations for a regional mining policy.

Plan Nord

In 2014-2015, the KEAC continued to examine the intentions of the Government of Québec regarding development in Nunavik. It studied the major orientations contained in the newly re-launched Plan Nord. On December 4, 2014, the National Assembly adopted the *Act respecting the Société du Plan Nord*. The *Société du Plan Nord* will play a major role in the implementation of the government's responsible, sustainable development strategy governing Northern Québec's natural resources.

In March 2015, the KEAC environmental analyst attended the International Symposium on Northern Development in Quebec City. The Symposium brought together representatives of Nordic countries, academia, residents, including Aboriginal groups, as well as business and industry for exchanges on knowledge, experiences and visions associated with the sustainable development of the North.

Land Planning and Occupancy

Abandoned Outfitting Camps

In 2014-2015, the KEAC continued to monitor abandoned outfitting and other camps in Nunavik. It reiterated its request for a presentation on this topic from representatives of the Government of Québec. Since inspections carried out between 2000 and 2008 by the Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (forests, wildlife and parks, MFFP) that identified a large number of abandoned outfitting camps in the region, the KEAC has reiterated the importance of this file and informed the MFFP of its concerns. The MFFP intends to follow up on the KEAC's request for a presentation once the inventory has been updated. In January 2015, the KEAC environmental analyst met with the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee and representatives of the Naskapi Nation to discuss their opinions regarding this file.

Residual and Hazardous Materials

Residual Materials Management Plan

Since 2010, the KEAC has monitored the preparation of the *Nunavik Residual Materials Management Plan* by the KRG. In February 2015, the KRG Executive Committee approved the plan; MDDELCC approval is pending. A series of pilot projects are planned over the coming five years to assess various residual materials treatment methods adapted to Nunavik. The members continued discussions concerning the KEAC's possible involvement in some of these pilot projects.

Extended Producer Responsibility

At the 142nd KEAC meeting, the KRG environmental specialist gave a presentation on the *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Products by Enterprises* adopted by the Government of Québec in July 2011. The Regulation aims to reduce the quantities of residual materials being sent to landfills and to make enterprises and producers responsible for the recovery and reclamation of the products they market in the province, including Nunavik.

Under the Regulation, a used-electronics collection pilot project was started in 2014 in three communities. Pilot projects for the collection of other products under the Regulation, such as used batteries, fluorescent light bulbs, paints and vehicle fluids, will follow in 2015.

Aluminum Can Recycling

Recycling in Nunavik has long been an important issue for the KEAC. In 2014-2015 the KEAC corresponded with RECYC-QUÉBEC, Boissons Gazeuses Environnement and the North West Company to inform these organizations of the state of aluminium can recycling in the region as well as the legal obligations regarding refundable containers that are not being fulfilled by some Nunavik retailers.

Single-Use Plastic Bags

In 2008, the KEAC assisted the Council of the Northern Village of Kuujjuaq in adopting a by-law prohibiting all trades, businesses and industries from providing or selling single-use plastic shopping bags in the community. The by-law was adopted primarily due to the harmful impact that plastic shopping bags have on the environment and the significant cost incurred by the municipality to clean them up.

In June 2014, the KEAC executive secretary and environmental analyst toured Kuujjuaq to determine if businesses and stores were still acting in conformity with the by-law. It was determined that most were.

Mid-Canada Line Clean-Up Project

For the purpose of undertaking the third and final stage of clean-up at Mid-Canada Line sites, a network of Doppler radar and supply stations stretching along the 55th parallel in Canada, the KEAC transmitted in May 2012 a position paper to the federal and provincial administrators under the JBNQA containing a summary of the clean-up project as well as several recommendations concerning the next phase of work. In 2014-2015, the KEAC continued to make representations to the MDDELCC, the KRG, the federal administrator, and the Department of National Defence for an agreement between the parties to enable the complete restoration of the sites. Environmental protection and improved public safety for users of the territory remain KEAC concerns in this file.

Drinking Water

Since 2007, the KEAC has focused efforts on mobilizing stakeholders regarding the issue of water quality in residential drinking water tanks in Nunavik. Correspondence with the Société d'habitation du Québec (housing) regarding the environmental and social challenges posed by the inadequate cleaning of drinking water tanks led to an initiative by the KMHB to implement a drinking water tank maintenance program and related pilot projects in Nunavik communities. In 2014-2015, the KEAC was informed that the cleaning program continues and work has been nearly completed in seven communities.

Parks and Protected Areas in Nunavik

In 2014-2015, the KEAC continued to monitor the development of parks and protected areas, including the proposed Kovic River protected area, Parc national Tursujuq, the national park projects Ulittaniujalik, Cape Wolstenholm and Baie-aux-Feuilles, as well as plans to incorporate Douglas Harbour into Parc national des Pingualuit.

Financial Statement

The KEAC is subsidized equally by the Government of Québec and the Government of Canada. According to an administrative agreement concerning the maintenance and operation of the KEAC secretariat, signed in 2005 between the MDDELCC and the KEAC, the MDDELCC transmits the annual subsidy (which is to say the amounts provided by the provincial and federal governments) to the KEAC in April. A summary of the financial statements for 2014–2015 appears on the following page.

Financial Statements²

April 1, 2014, to March 31, 2015

	SCHEDULE A	
	2015	2014
	\$	\$
OPERATING AND ADMINISTRATIVE EXPENSES		
Salaries and fringe benefits	99,144	103,768
Accounting services	11,805	11,363
Consulting fees Housing rental	46,356	21,653
Insurance	3,188	3,034
Office and space rental	20,530	13,642
Office supplies	300	431
Permits, licences and registrations	582	
Telecommunications	13,425	3,271
Other	2,396	1,754
	<u>197,726</u>	<u>158,916</u>

	SCHEDULE B	
	2015	2014
	\$	\$
ANNUAL GENERAL MEETING		
Annual report	6,532	6,585
Food	1,064	
Translation services	16,636	28,088
Travel and accommodations	50,943	36,001
	<u>75,175</u>	<u>70,674</u>

	SCHEDULE C	
	2015	2014
	\$	\$
URANIUM CONSULTATIONS		
Salaries and fringe benefits	8,411	
Consulting fees	16,303	
Meetings – Food	841	
Telecommunications	3,514	
Translation services	1,723	
Travel and accommodations	22,934	
Other	596	
	<u>54,322</u>	<u>–</u>

² The auditors' report prepared by Raymond, Chabot, Grant, Thornton comptables agréés inc. may be consulted at the office of the KEAC secretariat.

